Zeitschrift: Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

Band: 31 (1972)

Artikel: Encore le prologue de "Chevalier de la Charrette"

Autor: Rychner, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-25313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Encore le prologue du « Chevalier de la Charrette »

La longue discussion critique à laquelle M. Jean Frappier¹ vient de soumettre l'interprétation que je proposais ici même² il y a cinq ans du prologue du *Chevalier de la Charrette* m'engage à en reprendre certains points, pour profiter des remarques de mon cher collègue, ou pour les réfuter dans d'autres cas. Je le ferai brièvement, sans reprendre la question dans son ensemble, en essayant de m'en tenir aux arguments objectifs, et sans aucun esprit de polémique: ce qui importe, ce n'est pas que M. Frappier ou moi l'emportions, c'est ce qu'a voulu dire Chrétien de Troyes. Nous pouvons le rechercher ensemble, si du moins nous ne sommes pas certains d'avance d'avoir raison.

Pour la commodité du lecteur, je reproduis les vers qui sont l'objet de la discussion:

 Puis que ma dame de Chanpaigne vialt que romans a feire anpraigne, je l'anprendrai molt volentiers

.......

- 21 Mes tant dirai ge que mialz oevre ses comandemanz an ceste oevre que sans ne painne que g'i mete.
- 24 Del Chevalier de la Charrete comance Crestïens son livre; matiere et san li done et livre la contesse, et il s'antremet
- 28 de panser, que gueres n'i met fors sa painne et s'antancïon³.

Les vers 1–2 constituent un premier point sur lequel nous pouvons nous entendre, puisque M. Frappier dit à leur sujet: «Il est vrai qu'ils ont l'air d'un souhait vague et général, bien que réel: une invitation à l'auteur d'administrer une preuve nouvelle de son talent» (p. 343). Sur le caractère «vague et général» du souhait, on observera en effet que le mot *romans* n'est précédé d'aucun déterminant, et l'on opposera ce passage, par exemple, à celui du Conte du Graal: Crestiens semme et fait semence

¹ Le prologue du Chevalier de la Charrette et son interprétation, R 93 (1972), 337-377.

² Le prologue du Chevalier de la Charrette, VRom. 26 (1967), 9-23.

³ Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat., fr. 794); III: Le Chevalier de la Charrete, p.p. MARIO ROQUES, Paris 1958.

D'un romans que il encomence⁴. Quand Gace Brulé dit de la même comtesse qu'elle lui a conmandé a chanter⁵, il s'en réfère certainement à un encouragement général plutôt qu'à une invite précise à composer cette pièce-là. Chrétien étant romancier, ce n'est pas de chanter que la comtesse le prie, mais d'entreprendre un roman, sans préciser d'avantage que pour Gace Brulé.

M. Frappier estime cependant «que les vers 21-23 apportent un élément plus positif et serrent de plus près la réalité du commandement: celui-ci ne concerne pas simplement la création d'un roman nouveau, quel qu'il soit; il est bel et bien relatif à cette œuvre (v. 22) que Chrétien va commencer et dont le titre sera bientôt révélé, le Chevalier de la Charrette (v. 24). Cette précision implique selon toute vraisemblance que la comtesse porte un intérêt personnel à ce sujet-là, et non à un autre, et, en tout cas, elle garantit que le contenu des vers en cause est plus objectif que ne l'a prétendu M. Rychner» (p. 343). Il est néanmoins permis d'être d'un avis différent sur l'interprétation de ces vers. Pour M. Frappier, les vers 21-23 «ferment le petit développement laudatif commencé au premiers vers» (p. 342); ils ferment plutôt, à mon sens, le développement ouvert au vers 7 sur les flatteries par lesquelles tel autre auteur aurait pu commencer son prologue. Le développement, jalonné par si deïst et dirai je, se clôt avec mes tant dirai ge, c'est-à-dire avec ce que Chrétien se contente de dire après avoir fait part, dans les premiers vers, de la prière de la comtesse. Les vers 21-23 font ainsi suite logiquement aux vers 1-6, avec lesquels ils renouent en quelque sorte, et rien, à mon sens, n'engage à croire qu'il y ait dans le mot comandemanz autre chose que la volonté (vialt, v. 2) exprimée par Marie. Chrétien a la politesse de dire que l'invitation de la comtesse, dont il vient de parler, agit avec plus d'effet an ceste oevre, 'dans l'ouvrage que voici', que son propre talent, et ceci n'implique pas que l'ordre ait concerné ce sujet particulier plutôt qu'un autre. Au contraire, on jugera plus naturel et plus conforme au ton général que Chrétien mette en parallèle les facultés qu'il pourrait exercer (remarquer le subjonctif mete) avec les vertus que possède le seul désir exprimé par sa dame plutôt qu'avec l'intérêt d'un sujet particulier, lui fût-il donné par cette dame.

Je conclus quant aux vers 21-23 qu'il n'y a, à tout le moins, aucune nécessité d'admettre avec M. Frappier qu'ils apportent aux vers 1-2 «un élément plus positif et serrent de plus près la réalité du commandement».

*

Quant aux vers les plus controversés, M. Frappier voit tout d'abord une tare pour mon interprétation dans «l'obligation absolue» (p. 345) où elle me mettrait d'adopter

⁴ Chrétien de Troyes, Le Roman de Perceval ou le Conte du Graal, publié d'après le ms. fr. 12576 de la Bibl. nat. par WILLIAM ROACH, Genève/Lille 1956.

⁵ Gace Brulé, trouvère champenois, édition critique des chansons et étude historique par Holger Petersen Dyggve, Helsinki 1951, p. 396.

au v. 26 la leçon du ms. T, l'en done, plutôt que celle de CE, li done. Je lui concède ce point. Mais ce n'est pas un défaut rédhibitoire. M. Frappier écrit: «Il ne faut pas chercher bien loin, croyons-nous, la raison cachée de cette supériorité, qui n'a rien d'éclatant, on l'avouera, accordée à T, pourtant isolé (2 li done contre 1 l'en done)» (p. 345), et: «il convient de rappeler que le pronom en est une leçon particulière au manuscrit T (l'an done) et que la leçon de CE (li done) ne permet pas l'interprétation proposée» (p. 357). Mon cher collègue sait pourtant parfaitement que deux contre un ne signifie rien en critique textuelle; il va d'ailleurs se servir lui-même d'une leçon, san, attestée par le seul C, contre sens ou senz de TE. Ce n'est pas la quantité des témoins qui compte en ces matières, mais la place qu'ils occupent dans la tradition. Or, pour la variante en cause, on ne peut rien déduire du stemma proposé par A. Micha pour les manuscrits de la Charrette⁶; répartissant les trois manuscrits C, T et E, les seuls à donner le prologue, en trois familles différentes, il donnerait certes raison au témoignage conjugué de C et de E contre T, si l'on ne devait pas admettre d'autre part de constants rapports de contamination entre les lignes de C et de E, ce qui ruine l'autorité de leur accord. On peut se demander légitimement, d'ailleurs, si la variante n'est pas trop réduite pour se prêter aux strictes déductions d'un stemma. On remarquera en tout état de cause que l'en de T, qui suppose l'élision de li devant en, n'est pas une lectio facilior. En somme, l'argument tiré de la critique textuelle contre mon interprétation n'a aucune portée.

Ce que M. Frappier dit p. 362 des remarques que j'avais faites sur la construction de la locution doner matiere de doit être rectifié. «Chaque fois, dit il, doner matiere de est suivi d'un infinitif.» Or, dans deux exemples sur les quatre que j'ai donnés, la locution est suivie d'un complément nominal: de tous viches done matere? et mainte matere de salu vous a Nostre Sire donnee⁸. M. Frappier, d'autre part, n'a su retrouver dans aucun de mes exemples «le pronom en dont M. Rychner semble avoir constaté la présence»; je le reproduirai donc:

Trestot demainent joie a tire Qu'il en ont le meillor matyre Qui onques fust oïe el mont⁹.

Il n'est ainsi pas exact de conclure: «C'est seulement au vers 26 de la Charrette que en représenterait une proposition.» La construction de la locution doner matiere de au v. 26 n'aurait ainsi rien que de très normal, de même que son sens: 'fournir l'occasion, donner sujet de, inciter à'.

⁶ Alexandre Micha, La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes, Paris 1939, p. 136.
⁷ Li Romans de Carité et Miserere du renclus de Moiliens, poèmes de la fin du XII^e s., édition critique ... par A.-G. VAN HAMEL, vol. II, Paris 1885, p. 201, Miserere, str. CXXVII.

⁸ Gui von Cambrai, Barlaham und Josaphas ..., hg. von Carl Appel, Halle, 1907, v. 13120–13121.

⁹ The Continuations of the Old French Perceval of Chretien de Troyes, vol. I: The First Continuation, redaction of Mss TVD, edited by WILLIAM ROACH, Philadelphia 1949, v. 87-89.

Quant à san, M. Frappier s'étonne que je n'aie pas «entrevu la possibilité d'une différence de nature, et non seulement d'acception, entre le mot sens du vers 23 et le mot sen du vers 26. C'est pourtant un fait bien connu qu'il a existé en ancien français un terme sens, venu du latin sensus ... et un terme sen ..., issu du germanique sinnō- 'direction' (allemand Sinn)» (p. 348). Je connaissais bien sûr les deux mots sen et sens, mais leurs acceptions si inextricablement mêlées et l'extrême difficulté de reconnaître la graphie authentique à travers celles des copies m'avaient fait abandonner la distinction. J'aurais dû, j'en conviens, signaler cet abandon.

Mais je continue à croire que la distinction entre sens et sen n'est pas de nature à clarifier et encore moins à trancher le débat. Et j'avoue que je ne comprends ni l'usage qu'en fait M. Frappier ni qu'il puisse écrire que, si nous avions la preuve que Chrétien lui-même ne confondait pas sen et sens, «l'exégèse personnelle de M. Rychner serait ruinée à la base et nous pourrions clore immédiatement le débat» (p. 350). Rien en effet n'autorise à croire que sen ait été plus fréquent que sens dans l'acception de 'signification'. Il est piquant de constater à ce sujet que les quelques exemples de sen(s) 'signification' enregistrés par l'Altfranzösisches Wörterbuch de M. Lommatzsch le sont sous sens et non sous sen. Mais, une fois encore, comment distinguer? Les matériaux classés dans les deux articles sen et sens de ce dictionnaire, pas plus que les articles sensus et sinnō- de l'FEW¹0, ne justifient la distinction sémantique entre les deux mots dans le français du XIIe siècle, réserve faite du sens 'direction' de sen; ils confirment du moins, pour les deux formes, la majorité écrasante de l'acception 'intelligence, raison' sur l'acception 'signification'.

M. Frappier juge que la valeur 'rendre capable de', que j'avais proposée pour doner sens de, «n'est guère étayée» (p. 357. Elle est conforme à une acception courante de sen(s); cf. par exemple: De latin ou jo la [= l'estoire] truis, Se j'ai le sen e se jo puis, La voudrai si en romanz metre¹¹. Je reprends pourtant mes exemples, en m'abstenant de les citer à nouveau in extenso.

Un livre d'Ovide sur l'amour donna aux enfants Floire et Blancheflor sens d'euls entramer 12, leur donna, sans doute, l'idée d'aimei, leur ouvrit l'esprit, les disposa à l'amour.

Cele qui m'a en sa baillie, dit Renaut de Beaujeu, m'a doné sens de cançon faire. Por li veul un roumant estraire D'un molt biel conte d'aventure 13 'celle qui m'a en son pouvoir m'a disposé à composer une chanson, m'a inspiré une chanson'.

Gace Brulé: De bien amer Amours grant sens me baille 14 'Amour me dispose fort à bien aimer'.

¹⁰ FEW 11, 463 et 17, 70.

¹¹ Roman de Troie, v. 36, cité par T-L, AW 9, 424.

¹² Floire et Blancheflor, édition ... par MARGARET PELAN, Paris 1956, v. 230, variante indiquée p. 93.

¹³ RENAUT DE BEAUJEU, Le Bel Inconnu, roman d'aventures, édité par G. Perrie Williams, Paris 1929, v. 1-5.

¹⁴ Edition citée, p. 220.

L'auteur de *Hunbaut*: Ma grande ovre me done et livre Sens de trover par mos divers¹⁵; j'avais cru comprendre: 'seul un travail acharné me rend capable du tour de force qui consiste à rimer en rimes léonines ou équivoques'. Je comprendrais de préférence aujourd'hui: 'l'importance de mon œuvre me dispose à recourir à des mots singuliers'.

Rutebeuf (c'est un nouvel exemple) récuse à juste titre l'argument d'ignorance qu'il pourrait avancer pour sa défense au Jugement dernier:

Se je di: « C'est par ignorance, Que je ne sai qu'est penitance », Ce ne me puet pas garantir.

Garantir? Las! en quel maniere?
Ne me fist Diex bonté entiere
Qui me dona sens et savoir
Et me fist a sa forme chiere?
Encor me fist bonté plus chiere,
Que por moi vout mort recevoir.
Sens me dona de decevoir
L'Anemi qui me veut avoir
Et metre en sa chartre premiere,
La dont nus ne se puet ravoir
Por priere ne por avoir:
N'en voi nul qui reviegne arriere¹⁶.

Dieu me dona sens et savoir, l'intelligence et la connaissance; sens me dona de decevoir l'Anemi 'm'a ouvert l'esprit, m'a donné les moyens nécessaires pour tromper le diable'.

Il faut conclure, je crois, que l'acception la mieux attestée à l'époque de Chrétien de Troyes (*Floire et Blancheflor*, Renaut de Beaujeu, Gace Brulé) de la locution doner sens de est 'disposer' au sens de 'mettre dans des dispositions favorables pour, ouvrir l'esprit en vue de, inspirer'.

Ce sens, qui est celui de la locution verbale et qui n'accorde pas une très grande autonomie au substantif sens lui-même, m'oblige à renoncer à l'équation sans doute trop exacte que je proposais entre le sans du vers 23 et le san du vers 26, qui, si je ne me trompe, a beaucoup compté dans la réprobation de M. Frappier. Sa suppression rapprocherait donc nos positions, puisque je ne fais plus dire à Chrétien qu'il tient son talent de la comtesse, ce que M. Frappier jugeait «vaine et pesante flatterie» (p. 360). Les vers 24–26 signifieraient donc, après cette rectification: 'Chrétien commence son livre sur le Chevalier de la Charrette; la comtesse l'incite et le dispose à le faire'.

¹⁵ Hunbaut. Altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts, hg. von HERMANN BREUER, Dresden 1914, v. 32–33.

¹⁶ RUTEBEUF, Œuvres complètes, publiées par Edmond Faral et Julia Bastin, t. I, Paris 1959, p. 576.

Si l'on hésitait encore sur la juste valeur de la locution verbale doner sens de, on ne devrait pas pour autant en déprécier les attestations. Je crains que la discussion n'offusque finalement ce fait indiscutable: quelque vingt ans après que Chrétien a composé le Chevalier de la Charrette, peut-être un peu moins, peut-être un peu plus, Renaut de Beaujeu commence un roman par les mots que j'ai rappelés plus haut, et il le fait en des termes qui sentent leur Chrétien de Troyes. Renaut aurait-il dit qu'il voulait un roumant estraire d'un molt biel conte d'aventure si Chrétien n'avait pas tret d'un conte d'avanture une molt bele conjointure¹⁷? On peut en douter. Son témoignage sur la locution doner sens de, dans un contexte analogue, de toute façon très convaincant, ne peut qu'en être renforcé encore.

M. Frappier pense trouver dans les vers 28–29 une confirmation de l'interprétation traditionnelle. Panser signifierait 'veiller à la façon', ce qui ménagerait, à côté du travail que Chrétien vouerait à la forme, au sens large, de l'œuvre, la place du sujet et de l'idée maîtresse donnés par la comtesse. Le sens 'veiller à la façon' n'est confirmé par aucun exemple, mais, pour M. Frappier, «Chrétien nous a bel et bien dit, aux vers 28–29, ce que signifiait en la circonstance son panser: ... que gueres n'i met fors sa painne et s'antancion. La phrase est explicative, ainsi que l'indique le que initial: lui, Chrétien, entreprend de penser, car il ne met guères plus dans ce roman que son travail et son application». M. Frappier ajoute en note: «On n'aboutit pas à un sens différent, si l'on donne à que une valeur consécutive», pour affirmer enfin: «Il est évident que painne et antancion servent à définir panser ...» (p. 366).

Cette argumentation ne me paraît pas convaincante. En effet, la conjonction que introduit souvent en ancien français une proposition, la plupart du temps négative, qui exprime la manière dont s'accomplit l'action de la principale, ou les circonstances qui l'accompagnent; je cite le premier exemple que je rencontre dans le Chevalier de la Charrette: Tantost a sa voie tenue Li chevaliers que il n'i monte (version de Guiot, v. 360-361), 'sans y monter'. Le sens des vers 28-29 peut donc parfaitement être: 'il entreprend de panser, sans y mettre autre chose que', phrase dans laquelle painne et antancion ne définissent ni n'épuisent le contenu sémantique de panser. Rien n'est ainsi moins sûr que Chrétien ait «voulu dire qu'il plaçait sa véritable originalité dans une manière à lui de traiter le sujet qui lui était 'commandé'» (p. 365 N 3). J'avais cité deux exemples (de Wace et de Gerbert de Montreuil) où panser désigne la réflexion et le travail propres à l'écrivain, sans qu'il y ait lieu d'y distinguer le «sujet» et la «manière», ni le fond et la forme. Ces exemples ont sans doute plus de force convaincante qu'un sens forgé pour les besoins de la cause. En toute objectivité on ne peut tirer aucun argument de panser en faveur de l'interprétation traditionnelle.

¹⁷ Les romans de Chrétien de Troyes ...; I: Erec et Enide, publié par Mario Roques, Paris 1952, v. 13-14.

Ainsi: 'et lui s'emploie à élaborer l'ouvrage, sans apporter plus que son effort et son application'. Cette modestie, qui minimise galamment l'apport d'un Chrétien pourtant fort conscient de son talent, n'exige pas que le sujet et l'idée maîtresse lui aient été donnés, mais elle réserve simplement la part prépondérante du «commandement» de la comtesse, en parfait accord avec les vers 21–23.

'Chrétien commence son livre sur le *Chevalier de la Charrette*; la comtesse l'y incite et l'inspire, et il s'emploie à l'ouvrage, sans apporter davantage que son travail et son application'. A mon avis, dans cette fin de prologue où la troisième personne de l'auteur succède à la première du courtisan, Chrétien reprend dans un style plus objectif ce qu'il a déjà dit, en l'appliquant plus étroitement à l'œuvre dont il donne le titre, qu'il signe et qu'il commence.

M. Frappier n'a pas dit, mais il pourrait dire que, tout comme aux vers 21–23, les vers 24–27 suggéreraient que la comtesse a commandé à Chrétien ce roman-là, del Chevalier de la Charrete. La conclusion n'est cependant pas contraignante, car ici comme là la part de Marie de Champagne peut tout aussi bien se limiter à l'entreprise romanesque en elle-même, comme au v. 2.

*

Ce que les textes m'apprennent du vrai sens et peut-être surtout de l'emploi du mot sen(s) dans l'acception de 'signification' ne me paraît pas favorable à l'interprétation traditionnelle du vers 26, même sans revenir sur la rareté du mot.

Si l'on examine les exemples, ceux de M. Frappier 18 et les autres, on constate que partout sen(s) est un mot d'école utilisé dans l'exégèse des textes. L'exemple de la Chronique des ducs de Normandie (Frappier, p. 352) n'y contredit pas, bien au contraire. Il y est question de renseignements, d'une novele, qu'il s'agit d'interpréter:

Chascuns d'eus ou plus a raison I met s'interpretation, Son sen et sa senefiance.

Il est clair que Benoît s'amuse à reproduire le jargon des savants, de ceux ou plus a raison, des plus sages. Nous pourrions dire de même, par exemple: «Les médecins

¹⁸ Il faut en éliminer deux. Le dernier, celui du Mystère de saint Etienne, a échappé à M. Frappier par mégarde. Pour celui de Fou, M. Frappier a eu tort d'en croire l'éditeur (JACQUES CHAURAND, Fou, dixième conte de la Vie des Pères, conte pieux du XIIIe s., Genève 1971, v. 829, et glossaire, p. 246): Si que sen ne reson ne sot n'y signifie assurément pas 'de telle sorte qu'il ne sut pas le fin mot de l'histoire', mais 'de telle façon qu'il en perdit le sens et la raison'; la fois précédente, l'autre foiz (v. 828) où la même chose était arrivée au même personnage, le texte disait: Fu si ateint q'a son avis Ne sot pas s'il fu mors ou vis (v. 699-700). Enfin, dans la Chronique des ducs de Normandie, je ne soulignerais pas le sen du v. 22982, qui appartient à la locution adverbiale en mainte sen 'de divers points de vue, de plusieurs manières', cf. T-L, AW 9, 428.

se penchent sur le cas; chacun y distingue ses symptômes, ses syndromes et ses prodromes.» L'effet comique est manifeste; le mot sen est aligné sur ses synonymes, qui appartiennent évidemment au langage de l'école.

Le sen(s) se découvre toujours dans un texte, sous un texte, souvent ancien ou sacré: la Bible dans l'exemple de Guillaume le Clerc, Cicéron chez Alard de Cambrai, Ovide dans l'Ovide moralisé. Il faut savoir le sens estraire (Renclus de Molliens, chez T-L 9, 459); la lettre est une écorce qui cache le sens (Jean de Meung, Rose, v. 11828-829). Metre sens en un texte (Chronique des ducs, Guillaume le Clerc, Ovide moralisé), c'est découvrir son sens caché. Dans l'exemple même de Cligès (v. 4328-4333, éd. Micha), Fénice prend un mot de Cligès dans un certain san, ce qui est le contraire de prendre a la letre (Jean de Meun, Rose, v. 7126, et Ovide moralisé, v. 2525-2526).

Citons encore cet exemple de Partonopeu de Blois, que me signale M. Guy Vial:

Li sages de quanqu' a sos ciel
Trait sens, com ex trait d'erbe miel.
Li ex s'asiet desor l'ortie,
Tant le porgarde et tant l'espie
Qu'il trait le miel de l'amertume.
C'est del sage home la costume
Qu'il porgart cascune parole,
Et de la sage et de la fole
Eslise le sens par voisdie,
Sel traie hors de la folie¹⁹.

Jamais, que je sache, le sens n'est «opposé» à un sujet, à une matière, mais toujours à une lettre, à une surface verbale; et l'on parle toujours du sens à découvrir dans une œuvre achevée, jamais du sens à placer dans une œuvre à faire, et encore moins, bien sûr, d'un sens que l'on donnerait à quelqu'un pour qu'il le place dans un livre. Le sens, c'est l'interprétation d'un texte (cf. l'exemple de Benoît), et l'on ne dirait pas, sans doute: «la comtesse m'a donné le sujet et l'interprétation du livre que je commence».

Mais je ne vais pas forcer ma conviction. L'interprétation traditionnelle demeure sans doute possible; elle le serait peut-être davantage, à mon avis, si elle prenait san comme un attribut de matiere et non plus de livre: 'la comtesse lui donne le sujet et sa façon de l'interpréter'. Elle resterait ainsi plus proche des emplois de sen(s), mais cela ne reviendrait pas exactement au même que ce que l'on a dit jusqu'à maintenant.

L'interprétation que je propose est elle aussi, à tout le moins, possible, et cela devrait rendre extrêmement prudents ceux qui pensent que Chrétien a voulu «tirer son épingle du jeu, pour une raison personnelle, en déclinant sa responsabilité, dans

¹⁹ Partonopeu de Blois, edited by Joseph Gildea, Villanova, Pennsylvania, 1967, p. 5.

une certaine mesure au moins, non certes à l'égard de la matière, qui était magnifique, mais à l'égard du sen» (p. 347).

M. Frappier me reproche d'avoir supposé que Chrétien, selon l'interprétation traditionnelle du v. 26, dissociait matière et sens. Peut-être. Mais, comme je ne crois pas qu'il en ait parlé, je donne au texte, quand j'entre dans l'exégèse traditionnelle, le sens qu'elle lui a prêté, et il ne me semble pas contestable qu'elle ait séparé matière et sens, comme je crois l'avoir montré ailleurs²⁰. M. Frappier lui-même les dissocie, comme on vient de le voir dans la dernière phrase de lui que j'ai citée, ou quand il définit la matière comme la «donnée initiale» et le sens comme «la signification essentielle du roman» (p. 338), ou encore quand il n'assigne pas une fonction véritablement significative aux prisonniers de Gorre.

Quand j'entre dans l'exégèse traditionnelle, je suis tenté de mesurer les chances du mot sens à l'usage qu'elle en fait. Or, «le concept de la fine amor» présent «dans plus d'un passage de la Charrette» (p. 368) ne me paraît pas constituer vraiment un sens. Je vois celui-ci comme une signification d'ensemble que l'on dégagerait de la lettre. A cet égard, l'interprétation (juste ou fausse, peu importe ici) que vient de proposer M. Jacques Ribard (Lancelot, figure du Christ, et Méléagant, figure du Malin, se disputent Guenièvre, figure de l'âme humaine) ²¹ serait un véritable sens, dans l'acception médiévale du mot. Pour moi, les événements et les paroles romanesques déroulent en récit une aventure, une vérité spirituelles, qu'ils signifient. La mission salvatrice du héros, au sens mythique de ce mot, ne peut pas rester étrangère au sens, et l'on ne peut pas substituer au héros, en cherchant à dégager le sens, l'amant qui aime selon les modalités de la fine amor. Dans la perspective héroïque, c'est l'absolu de son amour qui me paraît significatif.

Neuchâtel Jean Rychner

²⁰ Le prologue du Chevalier de la Charrette et l'interprétation du roman, dans Mélanges offerts à Rita Lejeune, vol. II, Gembloux 1969, p. 1121-1135.

²¹ Chrétien de Troyes, Le Chevalier de la Charrette, essai d'interprétation symbolique, Paris 1972.